



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2024-005

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

19-2024-01-08-00001 - Arrêté portant réquisition de personnels du service de l'Offre Enfance de l'IME de PUYMARET géré par l'ADAPEI (7 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

19-2024-01-08-00001

Arrêté portant réquisition de personnels du
service de l'Offre Enfance de l'IME de PUYMARET
géré par l'ADAPEI

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels du service de l'Offre Enfance de l'IME de PUYMARET géré par l'ADAPEI

Le Préfet du département de la Corrèze,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de monsieur Etienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze,

VU le décret du 16 mars 2022 portant nomination de monsieur Jean-Luc TARREGA, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, Sous-Préfet de Tulle ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2022 portant délégation de signature du Secrétaire Général de la Préfecture ;

VU le préavis de grève nationale déposé du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024 ;

VU le courrier de l'ADAPEI du 4 janvier 2024 informant monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels du service de l'Offre enfance de l'IME de Puymaret, 34 rue Denis Papin 19360 Malemort-sur-Corrèze ;

CONSIDERANT, sur la base des éléments transmis par son directeur l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

CONSIDERANT l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

CONSIDERANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés selon les tableaux annexés du 8 janvier 2024 à partir de 11h30 jusqu'au 12 janvier 2024 à 16h45.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

A Tulle, le **08 JAN. 2024**

Le Préfet,



Etienne DESPLANQUES

Annexe

- Liste des personnels réquisitionnés

Listing des professionnels à réquisitionner

LUNDI 8 JANVIER 2024

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
PESTOURIE	Emilie	AS	11H30-17h00	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	11H30-16h45	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	ME	11H30/16H45	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	11H30/16H45	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	17h00/22H15	IME – Groupe Autisme
SALAH	Samir	ME	16H30/20H30	IME TRADITIONNEL
PAROLI	J-Baptiste	ME	11H30/16H30	IME TRADITIONNEL
CHAVASTELON	Cécile	AS	11H30/16H30	IME TRADITIONNEL
PEREIRA	Elina	AMP	11h30 / 16h45	IME – Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	16h45-22h15	IME-Polyhandicap
MUHEHENE	MARTINE	AS	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
LEPOGAM	FLORIANE	ES	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
MANSOURI	Hayate	AS	11H30/16H30	IME-Polyhandicap
MORISSE	Maeva	AS	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
MOTTA	Aurélié	AP	11h30/ 16h45 .	IME-Polyhandicap
JAUILHAC	CAMILLE	AS	11H30/17h00	IME-Polyhandicap
LASCAUX	Alexia	AMP	11h30 / 16H30	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	22h-00H00	IME- Groupe Autisme
FONSECA DE FIGUEIREDO	Coralie	IDE	8h30-13h30	IME
PHILIPPE	Stéphanie	ME	11h30 – 17h00	IME-Polyhandicap
FERNANDES	JOSE	Surveillant de nuit	22h00-00h	IME-Polyhandicap

Listing des professionnels à réquisitionner

MARDI 9 JANVIER 2024

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
BEAUFRERE	Sophie	AMP	8h45/17h00	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	7h15/13h00	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	13h30/22h15	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	ME	08h45/16h45	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	CINDY	AS	13h00/19h00	IME – Groupe Autisme
DESTREL	AMANDINE	AMP	8h30/14H00	IME – Groupe Autisme
PAROLI	Jean Baptiste	ME	6H30/12h00	IME – TRADITIONNEL
BROC	Justine	AMP	8H45/16H45	IME – TRADITIONNEL
CONTRASTIN	Julie	CESF	13h45/20h30	IME - TRADITIONNEL
CHAVASTELON	Cécile	AMP	9h00 - 16h30	IME – TRADITIONNEL
GROUZARD	Lydia	AS	8h45/ 16h45	IME-Polyhandicap
MANSOURI	Hayate	AMP	6h30/16h30	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00H00-6H45 22H00-6H45	IME Traditionnel
FONSECA DE FIGUEIREDO	Coralie	IDE	08H30/12h30 - 14h00 / 17h00	IME
MOTTA	Aurélie	13h45 / 21h00	11h45-19h00	IME-Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AP	8h45 -14h00	IME-Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	AMP	8h45/ 16h45	IME-Polyhandicap
MUHENENHENE	Martine	AS	8h30/16h45	IME-Polyhandicap
			9h00/ 13h00	IME-Polyhandicap
SOULIER	Angèle	Apprentie/ ME	8h30/ 16h45	IME-Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	9h30/16h45	IME-Polyhandicap
LASCAUX	Alexia	AMP	7h00 / 16h45	IME-Polyhandicap
HOCHART	Béatrice	AS	14h00 /22h15	IME-Polyhandicap
RIPOLL	Marie-Cécile	EJE	22H00-00h00	IME-Polyhandicap

Listing des professionnels à réquisitionner

Mercredi 10 JANVIER 2024

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
MORISSE	Maeva	AS	8h30-17h00	IME - Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	8h45-17h00	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	14h45 - 22h15	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	11h30-16h15	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	8h30 - 14h45	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	AMP	7h15-11h30	IME – Groupe Autisme
SALAH	Samir	ME	6h30 - 11h45	IME – Semi autonome
JOS	Marie Laurence	AMP	13h45-17h00	IME - Semi Autonome
PAROLI	Jean-Baptiste	ME	17h00-20h30	IME – Sami Autonome
BROC	Justine	AMP	8h45-16h45	IME – Semi Autonome
LASCAUX	Alexia	AMP	9h00-16h45	IME – Polyhandicap
GILMANN	Maeva	AMP	8H45-17H00	IME-Polyhandicap
MOTTA	Aurélie	AP	9h15- 16h45	IME-Polyhandicap
MUHENENHENE	Martine	AS	8h45 - 16h45	IME-Polyhandicap
LE POGAM	Floriane	ES	8h45 - 13h30	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	14h00-22h15	IME-Polyhandicap
PEREIRA	Elina	ME	8h45/17h00	ME-Polyhandicap
RIPOLL	Marie-Cécile	EJE	00h00 – 6h30 22h-00h00	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00h00 – 6h30 22h-00H00	IME- Groupe Autisme
FONSECA DE FIGUEIREDO	Coralie	IDE	8h30 - 16h00	IME
			8h30 - 11h30	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ME	7h00 / 16h45	IME-Polyhandicap
MANSOURI	Hayate	AS	12h00 / 21h00	IME-Polyhandicap
PESTOURIE	Emilie	AS	6:30/ 16h30	IME-Polyhandicap
			8h45/ 16h45	IME-Polyhandicap

Listing des professionnels à réquisitionner

Jeudi 11 JANVIER 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
BEAUFRERE	Sophie	AMP	7h15-14h15	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	14h00 - 22h15	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	08h45-16h45	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	8h30 – 14h00	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	13h15 - 19h00	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	ME	8h45-17h00	IME – Groupe Autisme
BROC	Justine	AMP	6h30 – 11h45	IME – Semi Autonome
PESTOURIE	Emilie	AS	8H45-16H45	IME – Semi Autonome
CONTRASTIN	Julie	CESF	8h45-16h00	IME – Semi Autonome
CHAVASTELON	Cécile	AS	13h45-20h30	IME – Semi Autonome
MUHENENHENE	Martine	AS	13h45-21h00	IME – Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AUX P	7h00-16h45	IME-Polyhandicap
PEREIRA	Elina	AMP	11h30-17h00	IME-Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	89h30-19H00	IME-Polyhandicap
MOTTA	Aurélie	AS	08h30-13h30	IME-Polyhandicap
LE POGAM	Floriane	ES	14h00-22h15	IME-Polyhandicap
GAUYACQ	Marie	ME	6h30/ 16h15	IME-Polyhandicap
			8h45-16h45	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ME	8h45-17h00	IME-Polyhandicap
GILMANN	Maeva	AMP	8h45 / 16h30	IME-Polyhandicap
MANSOURI	Hayate	AMP	08H45-13H30	IME - Polyhandicap
RIPOLL	Marie-Cécile	EJE	00h00-06h45	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00h00-06h45 22h-00H00	IME- Groupe Autisme
FONSECA DE FIGUEIREDO	Coralie	IDE	8H30-12h30 15h-18h45	IME
LASCAUX	Alexia	AMP	8h45 / 14h15	IME-Polyhandicap

Listing des professionnels à réquisitionner

Vendredi 12 JANVIER 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
PESTOURIE	Emilie	AS	8h30 – 16h45	IME – Groupe Autisme
BEAUFRERE	Sophie	AMP	8H45 - 16h30	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	13H30- 16h45	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	11h30-13h30	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	08h45-16h45	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	AMP	07h15 -8h45	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	8h30- 16h30	IME – Groupe Autisme
CONTRASTIN	Julie	CESF	6h30 - 8h45	IME – Semi Autonome
PAROLI	Jean Baptiste	ME	8h45-16h45	IME – Semi Autonome
BROC	Justine	AMP	9h00 - 16h45	IME – Semi Autonome
MANSOURI	Hayate	AS	8h45 - 12h00	IME-Polyhandicap
GILMAN	Maeva	AMP	7h00 / 13h30	IME-Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	9h00- 10h00 / 11h45 - 16h45	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	10h00-16h45	IME-Polyhandicap
RIPOLL	Marie-Cécile	EJE	00h00 - 6h30	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	0H00 - 6h30	IME- Groupe Autisme
FONSECA DE FIGUEIREDO	Coralie	IDE	8H30-12h30 15h-18h45	IME
JAULHIAC	Camille	AS	6h30 - 13h30	IME-Polyhandicap
MOTTA	Aurélie	AS	8h45/ 16h45	IME-Polyhandicap
GAUYACQ	Marie	ME	9h00 - 16h45	IME-Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AP	8h30 - 16h30	IME-Polyhandicap
MUHENENHE NE	Martine	AS	13h30-16h45	IME – Polyhandicap
HOCHART	Béatrice	AS	11h30 / 16h30	IME – Polyhandicap
LASCAUX	Alexia	AMP	8h45 / 13h30	IME – Polyhandicap
LE POGAM	Floriane	ES	10h00 / 16h45	IME – Polyhandicap